



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2025 325

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE
DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC L'AGENCE ARTISTIQUE PASCAUD-
DEVOLF**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite mettre en place un projet autour de la clarinette et du piano en musique de chambre avec les élèves des classes de piano et de clarinette du Conservatoire communautaire et des écoles du musique du territoire,

Considérant que le pianiste Clément LEFEBVRE qui enrichit son activité de concertiste avec celle de pédagogue est attaché à transmettre et à guider la génération montante en dispensant aussi des master-classes,

Considérant que le clarinettiste Lilian LEFEBVRE pour qui la réussite l'amène à se produire sur la scène internationale aussi bien en musique de chambre qu'en soliste,

Considérant que la programmation proposée par ces artistes en collaboration avec l'Agence Artistique PASCAUD-DEVOLF correspond aux attentes pédagogiques et artistiques souhaitées par la Communauté d'Agglomération pour les élèves des classes de piano et de clarinette du Conservatoire communautaire et des écoles de musique du territoire,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 3° du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Agence Artistique PASCAUD-DEVOLF, dont le siège social se situe à Paris (75018), 15 rue Myrha, ayant pour objet la programmation d'une master-classe dans les locaux du Conservatoire communautaire, à destination des élèves des classes de piano et de clarinette du conservatoire communautaire et des écoles du musique du territoire, et d'un concert tout public dans l'Église Saint-Léger de Gosnay, le samedi 17 mai 2025, et ce pour un montant de 4 800,00 € net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Agence Artistique PASCAUD-DEVOLF, dont le siège social se situe à Paris (75018), 15 rue Myrha, ayant pour objet la programmation d'une master-classe dans les locaux du Conservatoire communautaire, à destination des élèves des classes de piano et de clarinette du conservatoire communautaire et

des écoles du musique du territoire, et d'un concert tout public, le samedi 17 mai 2025 dans l'Église Saint-Léger de Gosnay, et ce, pour un montant de 4 800,00 € net de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ..1.3. MAI 2025

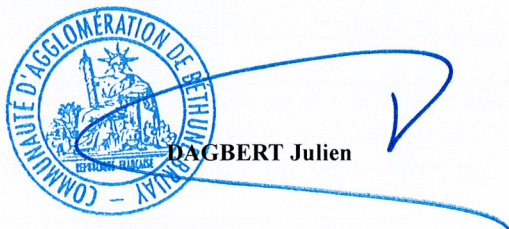
Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,


DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **15 MAI 2025**

Et de la publication le : **15 MAI 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,


DAGBERT Julien